



## RAID COMMANDO « Guînes 2023 »

*Intitulé « Au Pays des 2 Caps »*

**37<sup>ème</sup> EDITION**  
**17 au 19 novembre 2023**

### REGLEMENT

#### 1. ORGANISATION

L'Amicale des Officiers et Sous-Officiers de Réserve (A.O.S.O.R.) de Calais-Guînes

#### 2. EXERCICE

Il se déroulera du vendredi 17 novembre à 18 heures (accueil sur site et hébergement) jusqu'au dimanche 19 novembre à 12 heures.

La sélection se fera essentiellement sur la rapidité des déplacements et franchissements ainsi que sur la capacité à résoudre prestement des questions et problèmes techniques et tactiques simples.

#### 3. BUT DU RAID

Epreuve à caractère militaire et associatif devant permettre à la fois aux Cadres de Réserve de mesurer leurs capacités physiques et techniques et de renforcer les liens d'amitié et de cohésion au sein des Associations. En outre, la rencontre avec la population locale doit contribuer à développer et affermir **l'ESPRIT de DEFENSE**.

#### 4. PARTICIPATION

Le nombre d'équipes est limité à **20**.

La participation à ce raid entraîne automatiquement l'acceptation et le respect intégral du présent règlement et de ses annexes

Sont autorisés à participer tous les officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve sans distinction de sexe.

Des militaires d'active peuvent également participer à titre privé, dans le cadre d'une association, de leur unité ou autre sans que cette participation n'engage la responsabilité de leur Arme

Les équipes étrangères peuvent également participer **à condition qu'au moins un équipier maîtrise la langue française**

**CONDITIONS MEDICALES** : Les participants doivent être en condition suffisante pour parcourir une distance d'au moins 40 kilomètres en terrain varié selon un rythme soutenu ; chaque concurrent devra être en possession d'un certificat d'aptitude médicale de moins d'un an à la date du raid

**ASSURANCES** : Les concurrents doivent pouvoir attester au départ de leur assurance individuelle garantissant les risques inhérents à leur participation au raid

#### 5. COMPOSITION de l'EQUIPE

4 équipiers dont au moins un officier ou sous-officier qualifié « chef de section » ; les équipes à 3 et 5 cadres sont tolérées. **Pour des équipiers « mineurs », il est demandé de présenter une autorisation parentale de participation au Raid; seuls les concurrents majeurs sont autorisés à participer aux tirs à cartouches (voir Annexe pour détails).**

*Pour bénéficier de l'appellation « Equipe Junior », l'équipe devra comporter au moins 2 concurrents mineurs et le chef d'équipe devra être impérativement un concurrent majeur maîtrisant la topographie.*

*Pour bénéficier de l'appellation « Equipe Vétéran », l'équipe devra impérativement comporter au moins 2 équipiers de plus de 60 ans.*

*Pour ces 2 catégories, le parcours sera réduit mais ces équipes seront incluses dans les mêmes classements que les autres équipes.*

## 6. TENUE-EQUIPEMENT

La tenue définitive sera conditionnée en tout état de cause par les décisions prises par l'Autorité Militaire.

En conséquence :

- Soit : Tenue de combat sans arme pendant le raid (*port de Rangers ou de brodequins militaires obligatoire*) et la proclamation des résultats.

Pour les concurrents : casquette pendant le raid et béret ou képi lors de la cérémonie des résultats (avec barrette de décorations)

Pour les accompagnateurs et contrôleurs : béret pendant tout l'exercice (ou tenue civile sobre et appropriée aux conditions climatiques).

- Soit : Les participants ne seront pas en tenue militaire.

Il ne faut ni grades, ni d'insignes métalliques ou tissus (régiment, bataillon...), ni de brevets.

Les participants seront donc en tenue sportive adaptée aux différentes épreuves du raid, avec toutefois des chaussures type « **brodequins** »

Pour la cérémonie des résultats qui a lieu dans un lieu fermé, les cadres de réserve pourront porter une tenue militaire avec barrette de décorations.

**Dans tous les cas le type de tenue portée est lié à une autorisation obtenue ou non de « port de l'uniforme ».**

Aucune perception de matériel n'a lieu et les équipes sont en autonomie complète tout au long du raid. Chaque équipe devra donc prendre avec elle tout ce qui lui semble nécessaire ou indispensable *tels que bidons pleins, boussoles, papier, crayons, lampes avec filtres et piles de rechange, couteaux multifonctions, jumelles ( par équipe ) protection de cartes, sous-vêtements de rechange, serviette de bain, sacs plastiques, vêtements de pluie, gants, matériel de premier soin, ficelle et **au moins 2 gilets fluorescent par équipe**... sans oublier de quoi s'alimenter... sans qu'il n'y ait de prescription particulière quant au poids.*

**Les équipiers quittent la salle de sports d'accueil et n'y reviennent qu'à l'issue du Raid.**

Les armes à feu ou blanches ainsi que les GPS sont formellement interdits.

La possession de téléphone portable est conseillée : **leur numéro devra être communiqué à l'organisation** lors de l'inscription sur site. Seule leur utilisation pour assurer la sécurité est autorisée sous peine d'élimination immédiate en cas d'usage suspect.

## 7. REPAS

Le petit déjeuner du dimanche matin ainsi que **le repas de cohésion du samedi soir** sont organisés par l'Amicale.

Les autres repas sont à la charge des participants.

## 8. HEBERGEMENT

Un local aux abords du PC sera mis à disposition à compter du vendredi soir jusqu'au dimanche matin : seuls des lits de camp seront mis à disposition.

Présence de douches et lavabos aux abords pour la remise en condition. Les véhicules particuliers seront stationnés au PC de l'exercice, ainsi qu'au PC tactique pour accéder à la zone de manœuvre.

## 9. DROIT D'INSCRIPTION

- 110 euros par équipe
- 20 euros par accompagnateur-contrôleur

à régler lors de l'envoi de l'inscription.

## 10. CLASSEMENT

Il sera établi un classement général avec le total des points des ateliers, des parcours chronométrés et des exercices de combat pratique ainsi qu'un classement « combat », « épreuves techniques », « tir »...

## 11. JURY

Composé du Président de l'AOSOR de Calais-Guînes et de ses Vice-présidents, le jury sera le garant du bon déroulement des épreuves et souverain dans l'appréciation d'éventuelles réclamations (qui devront être transmises par écrit au plus tard à l'arrivée de chaque phase de l'exercice) et l'établissement des classements.

Ses décisions seront sans appel.

## 12. CEREMONIE DES RESULTATS

La cérémonie du dimanche matin sur la place de la Mairie de Guînes en présence des Autorités Civiles et Militaires est obligatoire pour tous les participants. Il en est de même pour le repas de cohésion du **SAMEDI**.

## 13. SECURITE

L'activité se déroule en zones Gendarmerie. Les autorités respectives des différentes zones ont été prévenues. Un dossier du déroulement et du programme du rallye leur a été remis.

Pour la cérémonie de clôture, qui se déroule comme indiqué ci-dessus à Guînes le dimanche matin, les abords de la zone seront sécurisés par la police municipale de Guînes.

Les zones à risques seront surveillées par un contrôleur, majeur, ayant son permis de conduire et un moyen de communication.

Une couverture téléphonique sur l'ensemble du parcours sera mise en place.

Un répertoire téléphonique des contacts « organisation et secours » sera distribué aux contrôleurs et à chaque équipe.

## 14. ASSURANCES

L'activité est couverte par l'Assurance de l'AOSOR, prise auprès de la Compagnie Smalc.

L'attestation de police d'assurance souscrite par l'AOSOR couvre sa responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et celle de toute personne, nommément désignée par l'AOSOR, qui prête son concours à l'organisation de celle-ci.

## 15. DIVERS

Durant toute la durée de l'exercice, les organisateurs attendent de chaque participant une conduite exemplaire et digne d'un cadre de réserve et précisent :

- Qu'il y a lieu de respecter les propriétés privées, clôtures et environnement
- Qu'il est interdit d'emprunter des moyens motorisés autres que ceux mis en place, d'être porteur d'armes à feu ou d'armes blanches, de retirer ou cacher le numéro de dossard de l'équipe et de transgresser les règles de sécurité prescrites lors des épreuves

En cas de faute grave, le jury pourra procéder à l'exclusion de l'équipe.

Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la progression d'une équipe dont un ou plusieurs membres présenteraient des signes de fatigue excessive constatée par un médecin ou le personnel habilité à cet effet.

## 16. RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu en contactant :

Le Lieutenant-colonel (RCT) Henry-Christian SEREDNICKI  
4 rue Claude DEBUSSY  
62137 COULOGNE

Tel. Domicile : 03 21 34 88 16

Portable : 06 84 80 14 99

courriel: [henry.serednicki@orange.fr](mailto:henry.serednicki@orange.fr)

## 17. HORAIRES INDICATIFS

### VENDREDI 17 novembre

A partir de 18 h, accueil sur site à Guînes (salle Léo Lagrange) et hébergement

Arrivée des dernières équipes avant **22H**

**20h** : Début des épreuves préparatoires

**22h30** : Briefing des chefs d'équipe

**23h30** : Mise en place des équipes au départ du raid

### SAMEDI 18 novembre

**18h30** : Fin du Raid

**20h30** : Repas de cohésion

### DIMANCHE 19 novembre

**9h30** : Réunion du jury

**10h00** : Rassemblement sur la place de la Mairie de Guînes

**10h30** : Proclamation des résultats en présence des autorités civiles et militaires

**11h15** : Verre de l'Amitié

**12h** : FINEX



## ANNEXE 1:

### **Conduite à tenir sur la pandémie COVID 19, si imposition par les Pouvoirs Publics**

- 1) Chaque participant, organisateur, équipier, contrôleur devra présenter à l'Accueil en **version PAPIER un Pass Sanitaire** attestant la vaccination complète contre le COVID 19 ou d'un test PCR ou antigénique de moins de 72 heures.
- 2) Prise de température de toutes les personnes (contrôleurs et compétiteurs) à l'arrivée à Guînes.
- 3) Tous les participants revêtiront le masque dans les locaux fermés et à chaque contact avec les personnes rencontrées sur le parcours. Utilisation de gel hydro-alcoolique sur les sites.
- 4) Tous les objets pédagogiques et supports seront nettoyés à chaque fois qu'ils changeront de main (utilisation de spray et lingettes)
- 5) Un contrôleur ou un compétiteur qui serait testé positif dans les jours qui suivent la compétition se doit de le faire savoir sans délais aux organisateurs. Les organisateurs, après consultation de l'Agence Régionale de Santé, pourront demander à l'ensemble des personnes présentes les 17-19 novembre de se soumettre à un test de dépistage.

**NB : ces directives pourront faire l'objet d'adaptations selon la situation sanitaire**



## ANNEXE 2:

### Conduite à tenir pour les équipiers de moins de 18 ans (mineurs)

1/ Chaque équipier mineur devra présenter à l'Accueil outre une pièce d'identité, un certificat médical indiquant la capacité du mineur à parcourir un circuit de 30km à pied et une autorisation parentale pour participer à ce raid commando : **une photocopie de ces documents devra être remise à l'accueil ; si ce n'est pas le cas les originaux seront conservés.**

2/ Le contrôle sera effectué par une personne dédiée et en l'absence des documents réclamés le mineur ne sera pas autorisé à participer au raid commando : il sera pris en charge par l'équipe d'organisation et accompagnera une équipe de contrôleurs.

3/ Si cette mesure implique la non participation d'une équipe, chaque équipier mineur écarté du raid devra néanmoins verser une participation financière de 20€

4/ Il est rappelé que les concurrents mineurs ne seront pas autorisés à tirer avec des armes de calibre supérieur au plomb et 22LR.



## RAID COMMANDO 2023

### BULLETIN DE PARTICIPATION

A RETOURNER POUR LE 31 octobre 2023

- UNITE :
- ASSOCIATION :

/\_/\_/ ENGAGE ..... EQUIPES (S)

AU RAID COMMANDO du 17-19 novembre 2023

ACCOMPAGNEE (S) DE ..... CONTROLEURS  
(porter les grades et noms au dos)

NOM, ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DU RESPONSABLE (courriel éventuellement)

.....  
.....

/\_/\_/ NE PARTICIPE PAS A CE RAID

---

#### PARTICIPATION FINANCIERE

- Nombre d'équipes : ..... x 110 euros = .....
- Nombre de contrôleurs : ..... x 20 euros = .....

TOTAL = .....

Versement par chèque joint au présent bulletin établi au nom de l'AOSOR de Calais-Guînes

A ....., le .....2023

NOM et SIGNATURE .....